

---

# Guide du Crédit Impôt Innovation ACSIEL – 1<sup>ère</sup> édition

En collaboration avec ACIES Consulting Group

[www.acies-cg.com](http://www.acies-cg.com)

---



## AVERTISSEMENTS

### 1. Sur la responsabilité

---

Ce guide a été élaboré avec le plus grand soin pour faciliter son utilisation par toute personne impliquée dans la détermination, la déclaration et la justification du Crédit Impôt Innovation (CII). Toutefois, il ne constitue qu'un document de travail, dont le format exclut tout caractère d'exhaustivité des informations qu'il contient.

L'usage de ce guide ne saurait dispenser les utilisateurs de faire appel aux conseils de spécialistes, ni de consulter d'autres sources, et notamment la base documentaire de l'Administration fiscale.

Les auteurs déclinent toute responsabilité pour tout préjudice qui résulterait d'un usage incorrect de ce guide.

### 2. Sur la propriété intellectuelle

---

Ce document a été conçu à la demande du syndicat ACSIEL pour favoriser la mise en œuvre, par les membres de ce syndicat professionnel, du dispositif fiscal du Crédit Impôt Innovation. Ce guide doit être utilisé exclusivement à cet effet.

Ce document constitue une œuvre de l'esprit et à ce titre, il est protégé par les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle. Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, par quelque moyen et sur quelque support que ce soit, est strictement interdite.

### 3. Sur le thème du Guide

---

La loi de finances pour 2013 a instauré, pour les PME (moins de 250 employés, CA inférieur à 50 MEUR, voir détails en annexe), un Crédit d'Impôt Innovation, qui a été intégré au Crédit d'Impôt Recherche. Les dépenses éligibles à ce nouveau crédit d'impôt concernent les activités de conception de prototypes ou d'installations pilotes de nouveaux produits. Le nouveau produit se distingue des produits existants par des performances supérieures sur le plan technique, de l'éco-conception, de l'ergonomie ou de ses fonctionnalités.



# SOMMAIRE

<b>1. Introduction</b>	<b>7</b>
<b>2. Les enjeux pour les entreprises d'ACSIEL</b>	<b>8</b>
2.1. Sécurisation du CII	8
2.2. Optimisation du CII au bénéfice de l'innovation	9
<b>3. Démarche méthodologique ACSIEL</b>	<b>9</b>
3.1. Les objectifs du projet et les grandes orientations	9
3.2. Méthodologie mise en œuvre	10
<b>4. Éligibilité des activités d'Innovation</b>	<b>10</b>
4.1. TPE / PME	10
4.2. Activités éligibles – Non éligibles	10
4.3. Rappel des définitions	11
4.4. Analyse comparative des définitions existantes	12
4.5. Processus d'identification des prototypes (installations pilotes) éligibles au CII	13
4.6. Les principaux critères d'éligibilité au CII	14
4.7. Marché de référence	14
4.8. Amélioration des performances	15
<b>5. Territorialité des dépenses d'Innovation</b>	<b>15</b>
<b>6. Nature des dépenses éligibles</b>	<b>16</b>
6.1. Dotations aux amortissements	16
6.2. Dépenses de personnel	17
6.3. Dépenses de fonctionnement	21
6.4. Frais de dépôt et de maintenance de brevets et de modèles.	21
6.5. Frais de défense de brevets	21
6.6. Prestataires externes	22
<b>7. Calcul et utilisation du CII</b>	<b>23</b>
7.1. Utilisation du CII	23
<b>8. Le contrôle du CII</b>	<b>24</b>
8.1. Règle des minimis	24
8.2. Règlement No 651/2014 de la Commission Européenne	24
<b>9. Recommandations pour la mise en œuvre du CII</b>	<b>25</b>
<b>10. Le groupe de travail ACSIEL</b>	<b>26</b>
<b>11. Contacts</b>	<b>27</b>
<b>12. ANNEXES</b>	<b>28</b>
12.1. Qualité de PME communautaire	28
12.2. Manuel d'Oslo / Manuel de Frascati	30

## PRÉFACE

ACSIEL (l'Alliance des Composants et Systèmes pour l'Industrie Electronique), résultant de la fusion du GIXEL et du SITELESC, représente les acteurs de l'industrie électronique. ACSIEL regroupe 96 adhérents qui mobilisent 100 000 emplois directs et indirects et réalisent plus de 8 milliards d'euros de chiffres d'affaires. ACSIEL fédère parmi ses adhérents des PME/TPE, des ETI, de grands groupes, des laboratoires et Pôles de Compétitivité ainsi que des Associations du domaine de l'électronique. ACSIEL est membre de la FIEEC (Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication).

Le SITELESC a joué un rôle de précurseur en prenant l'initiative de la réalisation du Guide CIR sur mesure pour la profession de la microélectronique. De par l'intérêt qu'avait suscité ce premier guide pour les adhérents du SITELESC puis aux adhérents d'ACSIEL. ACSIEL a renouvelé sa collaboration avec la société ACIES Consulting Group, Conseil en Management de la Recherche et de l'Innovation, pour élaborer le premier guide sectoriel pour le CII.

Ce guide a été conçu pour permettre d'harmoniser les pratiques, de favoriser le dialogue avec l'Administration fiscale et de contribuer ainsi à un déploiement le plus efficace et le plus sécurisé possible du dispositif. Notre filière pourra par conséquent, mieux encore, tirer profit de ce qui est aujourd'hui considéré tout simplement comme le meilleur dispositif d'incitation fiscale à la Recherche au sein de l'OCDE.

Merci encore à l'équipe d'Experts d'ACIES Consulting Group pour sa contribution.

## Adhérents ACSIEL

